

CERTIFICAT DE SUPERFICIE « CARREZ »

Textes législatifs :

- A la loi n° 96.1107 du 18 décembre 1996 et au décret 97.532 du 23 mai 1997



Objet de la Mission :

- Déterminer la surface de lots de copropriété, conformément aux décrets et loi en vigueur, afin d'améliorer l'information et la protection des acquéreurs.
- Le mesurage est effectué selon les prescriptions légales et exclue notamment les surfaces des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures des portes et fenêtres. Il n'est pas non plus tenu compte des planchers des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1.80 m, des lots ou fraction de lots d'une superficie inférieure à 8m² ainsi que des locaux annexes tels que caves, garages ou emplacements de stationnement.

Ce diagnostic a une durée de validité illimitée en l'absence de modifications intérieures ou de travaux ultérieurs

PROPRIÉTAIRE

Administration MAIRIE D ANTIBES
DIRECTION DES FINANCES
22 COURS MASSENA
BP 2205 06606 ANTIBES CEDEX

DONNEUR D'ORDRE

MAIRIE D ANTIBES
DIRECTION DES FINANCES
COURS MASSENA
BP 2205 - 06606 ANTIBES CEDEX

IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER ET DE SES ANNEXES :

ADRESSE DU BIEN

Cuisine Hollywood + WC attenant
Promenade du Soleil - 06600 ANTIBES

TYPE DE BIEN

Local commercial

LOTS ANNEXES

Aucun lot annexe

DÉSIGNATIONS DES LOTS

N.C.

RÉFÉRENCES CADASTRALES PARCELLE

CM 121

RÉFÉRENCES DE LA MISSION

DATE DE LA VISITE

05/09/2016

ACCOMPAGNATEUR

Agent de la mairie d'Antibes

OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Bruno NOUCADOU

ASSURANCE

MMA IARD - n°127.106.241

DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Plan de masse

ELÉMENTS D'INFORMATION ANNEXES

Sans objet

CERTIFICAT DE SUPERFICIE PRIVATIVE(*)

SURFACE TOTALE " loi Carrez " : **47.60 m²**

Quarante-sept virgule soixante mètres carrés

Pièce	Superficie carrez (M²)	Superficie Hors Carrez (M²)	Motifs hors carrez
Cuisine (Rdc)	35.43	0.7	Embrasure (+0.7 M²)
Sas (Rdc)	1.05		
Wc 1 (Rdc)	1.14		
Wc 2 (Rdc)	1.03		
Réserve (Rdc)	8.95		

(*) En l'absence de règlement de copropriété demandé :

1. La situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci
2. Le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant.
3. Les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Fait à VALBONNE, le 07/09/2016

Effectué par
Bruno NOUCADOU

QUALICONSULT IMMOBILIER
Les Espaces de Sophia - 80 route des Lucioles
06560 VALBONNE
Tel : 04 97 21 41 83 - Fax 04 97 21 43 30
SIRET 490 676 293 00148

ANNEXE : CROQUIS

Le schéma est non coté et non contractuel.

